



AU CONSEIL GENERAL DE
CHAVANNES-DES-BOIS

Préavis municipal 4/2019 – Budget 2020

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du lundi 11 novembre 2019, la Municipalité a adopté le budget de l'année 2020 qui vous est remis en annexe de ce préavis. Ce budget présente un total de revenus de CHF 5'570'150.00 et un total de charges de CHF 5'718'280.45 et se solde ainsi par un déficit prévisionnel de CHF 148'130.45.

Le cumul de plusieurs facteurs explique en grande partie la **réduction de l'excédent de charges** au budget d'une année sur l'autre, en bref : d'une part, le transfert au canton de la part communale à l'Avasad (env. 90'000.-), la reprise de la ligne U par les cantons de Genève et de Vaud (env. 95'000.-), la diminution de la participation financière communale au Disren (32'500.-) et, d'autre part, l'estimation à la hausse des impôts directs des personnes physiques notamment. Notons que l'excédent de charges prévu au budget 2020 équivaut à un peu moins que 3 points d'impôt alors que le découvert actuel au bilan après trois exercices déficitaires représente près de 17 points d'impôt. Il reste donc bien du chemin à parcourir pour parvenir à résorber le découvert !

Vous trouvez ci-après quelques **commentaires** spécifiques sur divers postes du budget qui comportent des écarts sur les chiffres précédents ou qui nécessitent une explication.

Administration générale

Administration : 110.3010 et suivants	Hausse du chiffre global des salaires du personnel en raison de l'engagement urgent et indispensable d'une personne à 50% pour renforcer l'administration communale – Le total des traitements rejoint ainsi le niveau des années 2016 et 2017 avec 1,9 EPT
Administration : 110.3170	Diminution des frais de réception & manifestation à hauteur des dépenses y relatives comptabilisées en 2018
Administration : 110.4900	Imputations internes en hausse en lien avec l'augmentation du temps de travail de Claudia Dos Santos de 35 à 85% (en bonne partie pour remplacer l'entreprise de nettoyage aux Petits Lutins (AJET))
Disren Participation financière : 140.3520	Participation ramenée de 57'500.- (= 1 point d'impôt) à 25'000.- selon indication de Région de Nyon pour 2020

Participation versée au canton : 180.3510	Part en forte hausse de notre Commune à l'indemnisation cantonale en faveur des transports publics (lignes du trafic régional et assimilées : renforcement de la ligne 814 Gex-Coppet, mise en place de la nouvelle ligne 818 Gex-Nyon, coûts liés à la ligne 155 Nyon-St.-Cergue)
Conseil régional : 180.3512	Participation courses expérimentales TPN 813 pour l'horaire 2020
Ligne « U » sur Versoix : 180.3517.1 et 180.4300	Montant réduit à 0.- en raison de la reprise de la ligne par les 2 cantons de GE et VD

Finances

Impôts : 210.4000 et suivants	Ajustement de l'estimation de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques sur la base des rentrées fiscales à fin septembre 2019 comparées avec même période 2018 + hausse de la population
Impôt foncier : 210.4020	Augmentation de 10'000.- sur budget 2019
Droits de mutation : 210.4040	Même chiffre que budget 2019
Gains immobiliers : 210.4410	Même chiffre que budget 2019
Part. au fonds de péréquation : 220.3520	Chiffre donné par le canton (péréquation intercommunale)

Domaines & bâtiments

Ancienne fruitière – Loyer : 352.4270	Contrats de bail passés avec CarPostal, TPN et TPG pour un total de loyers de 12'800.-
Bâtiment communal – Abri PC : 357.3120	Achats pellets, assurances, chaudière, électricité : même budget que 2018
Bâtiment communal – Abri PC : 357.3140 et 3180	Entretien 10'000.- et Honoraires 20'000.- (notamment contrats de maintenance liés au BC après fin des garanties)
Bâtiment communal – Abri PC : 357.4270	Locations diverses (idem budget 2019)
Place de pique-nique : 358	Charges prévisibles pour la maintenance de la place + amortissement selon préavis
Crèche : 359.3110 à 359.4360	Chiffres selon décompte estimatif avant et sous réserve de la signature de la convention avec l'AJET
Crèche : 359.4270	Loyer crèche (AJET) : 167'400.- Loyer appartement : 26'400.-
Crèche : 359.4360	Remboursement de frais : - crèche (AJET) : 64'000.- - appartement : 200.-

Travaux

Achat véhicule & matériel : 430.3110	Achat d'une tondeuse à gazon, d'une souffleuse et d'un taille-haie électriques (env. 5'000.-)
Amortissement obligatoire du patrimoine administratif : 430.3310	Patrimoine administratif routier
Achat mobilier urbain : 440.3110	Achat portails et barrière pour sécuriser le sentier des écoliers (env. 6'500.-)
Achat de matériel : 450.3110	Augmentation 1'000.- pour embellissement
Honoraires & prestations de service : 450.3180.1	Factures taxes déchets, part communale admin Sadec, mandataire TVA déchets
Coûts fact. épuration par SITSE : 460.3520	Subvention de CHF 0.60, soit 80m3/1000hab./CHF 0.60 = 48'000.00
Prélèvement au fonds de réserve collecteurs EU et EC : 460.4810.1	Prélèvement pour équilibrer les comptes 46

Instruction publique

ASCOT Enseignement primaire : 510.3520	En diminution selon nombre d'élèves au 30.09.2019 et population au 31.12.2018
ASCOT Enseignement secondaire : 520.3520	En augmentation selon nombre d'élèves au 30.09.2019 et population au 31.12.2018
Imputations internes : 510.3900	Patrouilleurs

Police

Comptes 610.3150 et 610.3180	Facture ASP par Coppet pour 25% d'un ASP – Augmentation due au retrait de la commune de Founex
Participation à réforme policière vaudoise : 610.3510	Chiffre donné par le canton (en très légère augmentation)

Sécurité sociale

AJET : 710.3522	Notable diminution par rapport au budget 2019, notamment en raison de l'impact des subventions touchées par l'AJET
Participation à la facture sociale : 720.3510	Chiffre donné par le canton (en hausse par rapport au budget 2019 due aux prélèvements conjoncturels)
Contribution Avasad : 720.3650	Transfert de la part communale au canton selon accord-cadre du 10.09.2018

Est également joint à ce préavis, pour votre information, le plan d'investissement 2016-2021, avec la même teneur que l'an dernier, à savoir : aucun investissement n'est prévu en 2020 en raison de l'effet cumulatif de l'important endettement de la Commune, du découvert au bilan et des rentrées fiscales encore insuffisantes au niveau des impôts récurrents en dépit des hausses du taux communal d'imposition consenties depuis deux ans.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

le Conseil général de Chavannes-des-Bois

- vu le préavis municipal 4/2019
- ouï le rapport de la Commission des finances
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

d'accepter le budget 2020 tel que présenté.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2019.

MUNICIPALITE DE CHAVANNES-DES-BOIS

Le Syndic

Roberto Dotta



La Secrétaire

Laura Jacot

Annexes: Budget pour l'année 2020
Plan d'investissement 2016-2021 mis à jour